

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 23 novembre 2020, à 20 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. Les élus siégeaient par visioconférence. Le maire suppléant était en présentiel. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Karine Simard

Absences : Rémy Langevin, maire
Gaston Morin, conseiller

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2020

2020-375

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2020 après y avoir ajouté les sujets suivants :

Emprunt temporaire d'un montant maximal de 641 000 \$ - Règlements numéros 1240 et 1246

Nomination des membres du Conseil municipal sur les différents comités de la Ville

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 19 novembre 2020

3 Dépôt de la liste datée du 19 novembre 2020 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

4 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

2020-376

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

6 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Montmagny pour l'année 2021

2020-377

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2021, à la salle du conseil, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à 20 heures :

25 janvier	8 février	22 février
22 mars	19 avril	10 mai
31 mai	14 juin	12 juillet
30 août	20 septembre	4 octobre
22 novembre	6 décembre	20 décembre

7 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2020-378

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 8 047 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Les Arts et la Ville	Renouvellement de l'adhésion 2021	02-110-00-494	220 \$
Club de golf de Montmagny	Académie de golf junior Optimiste - Saison 2021	02-701-92-992	1 000 \$
Union des municipalités du Québec	Adhésion pour l'année 2021	02-110-00-494	6 827 \$ (taxes incluses)

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Approbation des prévisions budgétaires de Transbéliment inc. - Mandat à la Ville de Montmagny et signature d'une entente - Transport adapté pour personnes handicapées - Année 2021

2020-379

CONSIDÉRANT qu'il est permis de contracter, par résolution, avec toute personne pour offrir sur le

territoire de la municipalité un service spécial de transport pour les personnes handicapées afin d'assurer une liaison avec les personnes situées à l'extérieur de ce territoire, et ce, conformément à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT que la résolution doit décrire le service projeté;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires de ce service pour l'année 2021, telles qu'elles ont été préparées par l'organisme responsable du transport adapté, Transbéliment inc., et, conséquemment, qu'elle consente à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités prévues ci-après.

Que la Ville de Montmagny accepte le mandat d'organisme mandataire que lui confient les municipalités participantes à ce service de transport adapté et qu'elle accepte de remettre à Transbéliment inc., à titre d'organisme délégué, les contributions financières des municipalités participantes ainsi que sa propre contribution.

Que le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer une entente avec Transbéliment inc., organisme à but non lucratif, par laquelle la Ville de Montmagny lui délègue l'exploitation dudit service.

Que les modalités de l'entente s'appliquent de la façon suivante, selon les prévisions budgétaires :

a) Pour l'exercice financier 2021, la Ville s'engage, ainsi que les municipalités participantes, à combler la différence entre les revenus des usagers (84 525 \$) additionnés à la subvention du ministère des Transports du Québec (224 196 \$) et aux autres revenus de Transbéliment inc. (5 775 \$), pour un budget total de 411 184 \$. La contribution totale des municipalités s'établit à 96 689 \$, dont 59 645 \$ provient de la Ville de Montmagny.

b) La Ville de Montmagny versera donc à Transbéliment inc., au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, une somme de 59 645 \$ en trois versements, soit le tiers du montant le 15^e jour de chacun des mois de janvier, avril et juin 2020, à titre de contribution municipale. En outre, elle remettra à cet organisme les contributions des municipalités participantes qui lui ont été versées.

c) Les tarifs pour un déplacement pendant l'année 2021 sont fixés respectivement à 3,75 \$ pour un déplacement à l'intérieur du territoire des municipalités participantes. De plus, pour un déplacement de Montmagny vers L'Islet, le tarif est fixé à 6,25 \$. Toutefois, un nombre minimal de trois passagers est requis pour effectuer un tel déplacement; à défaut de quoi, l'utilisateur devra débourser le tarif pour trois personnes (19 \$) ou, si deux usagers utilisent le même véhicule, le tarif sera alors de 9,50 \$.

Les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté peuvent utiliser les places disponibles conditionnellement à la présence de personnes handicapées admises, et ce, aux mêmes conditions tarifaires, à l'intérieur des parcours. Les déplacements de Montmagny vers les autres municipalités seront facturés au km et/ou au prix de groupe.

d) Le service de transport adapté s'effectuera principalement par minibus adapté, le taxi venant compléter le service aux heures de pointe.

e) L'horaire de fonctionnement du service est de 82 heures par semaine réparties de la façon suivante : du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 18 h et le samedi de 12 h à 17 h lorsqu'il y a des groupes, et ce, sur une base de 52 semaines par année.

f) Les priorités de déplacement seront les suivantes : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.

g) Les municipalités participantes au service de transport adapté sont : Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet (L'Islet-sur-Mer, L'Islet-Ville et St-Eugène).

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Transbéliment inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

2020-380

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser au Club de natation de Montmagny inc. la somme de 34 000 \$, plus toutes les taxes applicables, montant représentant les versements prévus le 1^{er} août 2020, pour la somme de 17 000\$ et le 1^{er} décembre 2020 pour la somme de 17 000 \$.

De transmettre copie de la présente résolution au Club de natation de Montmagny inc., de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Nomination du président et du vice-président – Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny

2020-381

CONSIDÉRANT que l'article 9 du Règlement numéro 1211 constituant un Comité consultatif d'urbanisme prévoit que le Conseil municipal, sur recommandation dudit comité, désigne un président et un vice-président parmi les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit comité;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confier à Monsieur Philippe Charest et à Madame Emmanuelle Leblanc les mandats respectifs de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme, au superviseur aux permis et aux inspections et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

11 Nomination et reconduction de mandat - Comité consultatif d'urbanisme

2020-382

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres composant ce comité est échu et qu'un poste est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire le mandat de Monsieur Evens Gosselin et de nommer M^e Roxanne Fournier à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M^e Maxime Létourneau, et ce, pour un mandat chacun d'une durée de deux ans.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

12 Autorisation de signature de contrats – Achat d'œuvres des artistes Annie Duval et Joey St-Pierre – Collection municipale

2020-383

CONSIDÉRANT les recommandations du jury mandaté par le Comité consultatif de la culture quant aux œuvres d'art à acquérir pour la collection municipale, lesquelles ont été sélectionnées lors d'expositions parrainées par la Ville de Montmagny en 2020;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, des contrats pour l'achat des œuvres d'art ci-après décrites, destinées à la collection municipale:

a) contrat avec l'artiste Annie Duval pour l'achat d'une œuvre techniques mixtes sur toile, intitulée « Silence 1 », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de 500 \$, plus taxes, si applicables;

b) contrat avec l'artiste Joey St-Pierre pour l'achat d'une œuvre techniques mixtes sur toile, intitulée « Lichen », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de 500 \$, plus taxes, si applicables;

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Annie Duval, À Monsieur Joey St-Pierre, au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur du Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2021

2020-384

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire depuis 2013 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son programme « Programme de cadets de la Sûreté »;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour l'année 2021 puisque l'expérience s'est avérée concluante au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention est de juridiction policière;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture des services de deux cadets policiers pendant la période estivale 2021.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'aux inspecteurs et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Adoption de la réflexion stratégique 2020-2025 de la Ville de Montmagny

2020-385

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est dotée d'un outil de travail précieux pour planifier, orienter et prioriser ses projets;

CONSIDÉRANT que cet outil reflète la vision des élus et des employés municipaux, mais également celle de plusieurs acteurs du milieu;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter la *Réflexion stratégique 2020-2025* de la Ville de Montmagny visant à planifier et prioriser ses projets établissant une vision pour l'avenir de Montmagny, tel que présenté au Conseil municipal.

De transmettre copie de la présente résolution à tous les employés de la Ville de Montmagny.

15 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement remplaçant le Règlement numéro 1229 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2020-386

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Mme Sylvie Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de remplacer le Règlement numéro 1229 et ses amendements et de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2021

2020-387

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un projet de règlement sera déposé ayant pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2021.

Le projet de règlement sera déposé à la séance du 14 décembre prochain lors de l'adoption du budget.

17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 710 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne

2020-388

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 710 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

18 Emprunt temporaire d'un montant maximal de 641 000 \$ - Règlements numéros 1240 et 1246

2020-389

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements suivants :

- le 24 août 2020, le Règlement numéro 1240 décrétant une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue;
- le 20 novembre 2020, le Règlement numéro 1246 décrétant une dépense et un emprunt de 131 000 \$ pour l'acquisition d'un mini chargeur articulé avec équipements;

CONSIDÉRANT la pertinence d'autoriser l'emprunt temporaire d'une somme n'excédant pas 90 % du total des montants autorisés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny, d'une somme maximale 576 900 \$, laquelle somme n'excède pas 90 % des montants des emprunts totalisant 641 000 \$ approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'égard des règlements numéros 1240 et 1246.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information à signer tout document relativement à cet emprunt temporaire.

De transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

19 Nomination à différents comités de la Ville

2020-390

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Mme Sylvie Boulet à titre de représentant substitut au conseil des maires de la MRC de Montmagny.

De nommer M. Yves Gendreau à titre de membre du comité de sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et à la MRC de Montmagny.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

20 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Deux questions ont été transmises par écrit avant la séance du conseil.

21 Levée de la séance

2020-391

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 23 novembre 2020, à 20h25.



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020.



MAIRE SUPPLÉANT